



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

CONSEIL MUNICIPAL DE BÂLINES
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2024 – 18H30

Le mercredi 02 octobre 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de Bâlines, sous la présidence du Maire, Monsieur Max AUFFRET.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAIN Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, DUPONT Laurence, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Excusé(s) :

Absent(s) : CHENEAU Jérémy, DORÉ Frédéric, GÉRARD Manuel, HAAS Émilie, ROUSSEAU Solène, WYART-DUPARC Caroline

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

La séance s'ouvre à 18h40

1. Décision modificative relative aux écritures d'amortissement des subventions

Le Maire expose que le Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC a informé la mairie d'une erreur comptable en 2022 concernant la reprise des subventions, qu'il conviendrait de corriger en comptabilisant le transfert au compte de résultat sur l'exercice 2024 pour l'intégralité du solde de la dotation par la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 956,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 956,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 956,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 956,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 956,00 €	0,00 €	2 956,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 956,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 956,00 €
D-13935 : Subv. inv. fonds équip. - Amendes radars auto et amendes police	0,00 €	2 956,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 956,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 956,00 €	0,00 €	2 956,00 €
Total Général		5 912,00 €		5 912,00 €

La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

2. France Ruralités Revitalisation (FRR)

Le Maire informe le Conseil du classement des communes de l'Interco Normandie Sud Eure au sein du dispositif « France Ruralités Revitalisation ».



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Celui-ci prend le relais des zones de revitalisation rurale (ZRR) en accroissant les mesures d'aides et de soutien à l'activité en milieu rural.

France ruralités revitalisation est la quatrième « brique » du plan France ruralités, alors que le programme « Villages d'avenir » contribue à l'émergence de projets dans 29 communes du département, que « France Ruralités Solutions » se développe et que la répartition de la dotation biodiversité et aménités rurales est en constante augmentation depuis 2021.

3. FPIC : répartition par dérogation

Le FPIC (Fonds nationale de péréquation des ressources intercommunales e communales 2024 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La répartition dite « de droit commun » pour 2024 a été transmise aux communes, qui peuvent opter pour une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement par voie de délibération.

Décide d'adopter la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 » correspondant au montant dérogatoire minimal de 7 823,00€ tel qu'indiqué dans la fiche d'information FPIC 2024 transmise par la préfecture.

4. Demande de subvention de l'association ALEFA

Le Maire présente au conseil une demande de subvention émise par l'association Bâloise ALEFA qui vient en aide à des enfants scolarisés dans une école reculée de Madagascar.

Pour faire face à ses charges de fonctionnement telles que l'assurance responsabilité civile, les charges bancaires ou encore les dépenses de fournitures administratives et de communication, l'association sollicite l'aide de la commune.

Dans la mesure, outre l'action menée par l'association en soutien à l'école malgache, où l'association ALEFA offre des animations culturelles sur le territoire Bâlois, **le conseil municipal à l'unanimité décide** d'accorder une subvention de 100,00€ à l'association ALEFA.

5. Encadrement de la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations

Le Maire et les Adjointes en charge de la gestion des locations de salle des fêtes font part des questions qui ont été posées sur la mise à disposition de la salle pour les associations et de son éventuelle gratuité.

Le conseil municipal, après en avoir échangé, et tenant compte que la salle est très sollicitée les week-ends par les particuliers, décide de mettre la salle des fêtes de Bâlines à disposition des associations Bâloises gracieusement en semaine, laissant à la charge des associations le coût de l'électricité, conformément au tarif en vigueur, et le nettoyage complet.

Les associations souhaitant occuper la salle des fêtes le week-end devront s'acquitter du montant habituel de la location et des charges.

6. Approbation du Rapport d'Activité 2023 de l'Interco Normandie Sud Eure

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) dans sa séance du 25 septembre 2024 a procédé à l'approbation du rapport d'activité de l'INSE pour l'année 2023.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de chaque commune membre de l'EPCI communique le rapport d'activité de l'EPCI au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le rapport d'activité de l'INSE pour l'année 2023.

7. Questions diverses

7.1. Réorganisation de la gestion de la salle des fêtes

Le conseil se voit présenter les évolutions de la gestion de la salle des fêtes et notamment la suppression de la régie. Les locataires recevront à présent leurs factures d'acompte et de solde par voie postale et régleront directement le Trésor Public.

7.2. Noël des enfants 2024

Il est décidé que le Noël des enfants sera organisé le 07 décembre 2024.

7.3. Travaux à envisager au cimetière

L'allée centrale devant être rénovée, Monsieur Rouland sera en charge de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune remarque n'étant faite, la réunion prend fin à 21h30.

La prochaine réunion est fixée à la date du 18 novembre 2024.

Max AUFFRET,
Maire de Bâlines

Laurence DUPONT
Secrétaire de séance